



NOTRE MISSION

Veiller au respect des principes éthiques et à l'application des règles déontologiques qui doivent guider la conduite des membres de l'Assemblée nationale et de leur personnel.

NOS FONCTIONS

Conseiller et accompagner les membres de l'Assemblée nationale et leur personnel, notamment en donnant des avis, en produisant des lignes directrices et en organisant des activités de formation.

Faire enquête lorsque des motifs raisonnables permettent de croire que des manquements ont pu être commis.

Informé le public sur les règles prévues et leur signification en lien avec la charge de membre de l'Assemblée nationale ou le travail des membres de leur personnel.

NOTRE VISION

Une institution centrale dans la promotion d'une culture politique respectueuse des principes éthiques et des règles déontologiques inhérents à une saine démocratie, et ce, tant au bénéfice des membres de l'Assemblée nationale que des citoyens du Québec.

NOS VALEURS



NOS CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Assurer une formation et un accompagnement adéquats des **membres de l'Assemblée nationale et de leur personnel** dans leurs réflexions éthiques et dans l'accomplissement de leurs obligations déontologiques. À cet effet :

- Augmenter l'offre de formation pour répondre aux besoins des membres de l'Assemblée nationale et de leur personnel.
- Développer des contenus didactiques et des outils pratiques pour informer les membres de l'Assemblée nationale et leur personnel sur les règles en vigueur et les aider à s'y conformer.

COMMUNICATION

Sensibiliser le **public** à la mission de l'institution, à la dimension éthique du travail des membres de l'Assemblée nationale et de leur personnel ainsi qu'aux obligations déontologiques de ces derniers. À cet effet :

- Rendre plus accessibles des contenus pédagogiques à l'intention du public et de l'information sur nos activités par le biais de notre site Internet et des réseaux sociaux.
- Développer des partenariats pour élargir la diffusion de contenus auprès de différents publics.

DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE

Faire du **Commissaire à l'éthique et à la déontologie** une institution performante au cœur de l'application des principes éthiques et des règles déontologiques. À cet effet :

- Assurer la consolidation au sein de notre équipe d'une expertise multidisciplinaire favorisant la réalisation de notre mission.
- Enrichir notre savoir-faire par la veille informationnelle, la recherche et les partenariats de manière à s'inspirer des meilleures pratiques dans notre domaine.